

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03.07.2020

L'an deux mil vingt, le trois juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué à la salle polyvalente pour la séance, s'est réuni sous la Présidence de Mr Daniel TALFUMIER, Maire.

Étaient présents : Daniel TALFUMIER Maire, Mme Nadeige ROBLIN et Mr Grégory PHILIPPE adjoints, Mmes Annie HARDOIN, Sylvie LANGLOIS, Chrystelle LEGAY, Claire MIOSSEC, Delphine LAVIRON, Violette DELHAY et M. Jacques ROUARD, Alain ROYER, Sébastien LEROUGE, Philippe DURAND et Nicolas GEORGE.

Absents : Nicolas HOUE représenté par Annie HARDOIN

Secrétaire de séance : Claire MIOSSEC

Convocation du : 29.06.2020

En début de séance, le Maire informe que 2 points ont été ajoutés à l'ordre du jour : la désignation des représentants au STAC et l'autorisation de recrutement d'agents en CDD en cas de besoin temporaire. Personne ne s'y oppose.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** le compte-rendu du conseil municipal précédent,
- **Décide** la dissolution du CCAS au 31/12/2019, la Commune exercera directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et créera une commission communale « Action Sociale » qui se composera de membres du conseil municipal et extérieurs. Le Budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune,
- **Décide** l'attribution des subventions aux associations communales et locales 2020,
- **Accepte** de verser à un particulier la somme de 4 254,42 € suite à une procédure liée à des travaux d'assainissement dans laquelle la commune a été condamnée par le Tribunal Administratif de Melun. **Sollicite** le remboursement de cette somme auprès de la CC2M, cette dernière ayant repris la compétence assainissement au 01/01/2020,
- **Alloue** une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 7,50 % du montant annuel des indemnités des élus,
- **Adopte** le budget unique pour l'année 2020 :

Fonctionnement recettes / dépenses	1 362 007,84 €
Investissement recettes / dépenses	866 662,68 €
- **Autorise** Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin, des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à la continuité du service sur les grades nécessaires,
- **Désigne** les représentants de la commune auprès du STAC.

Le Maire informe :

- Du retrait d'un nid de guêpes par le SDIS sur la voie publique Grande Rue,
- D'un courrier du Préfet annonçant le retour à une organisation protocolaire des cérémonies officielles classique,
- De l'attente de devis pour les travaux de mise en accessibilité de la salle des Jeunes d'Autrefois,
- D'un ciné drive organisé à l'aérosphalte le 28 août par la CC2M,
- De l'organisation d'un stage d'été pour apprendre à faire du vélo par la JS Ferté Gaucher cyclisme,
- Du maintien de la fête foraine annuelle, les conditions restant à confirmer avec les forains.

Pour copie Conforme,
Fait à Choisy en Brie le 08/07/2020
Daniel TALFUMIER, Maire

